



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

frais d'analyses

Question écrite n° 117612

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann prie M. le ministre de la santé et des solidarités de bien vouloir lui indiquer si les analyses de sang dont font l'objet les personnes souffrant d'hémochromatose génétique, maladie héréditaire entraînant une accumulation excessive de fer dans les tissus de l'organisme, dans le cadre de leur traitement sont prises en charge par l'assurance maladie.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 117612

Rubrique : Assurance maladie maternité : prestations

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 février 2007, page 1209